

# Accidents du travail Maladies professionnelles

## Choisissez la voie dématérialisée !

Accessible depuis [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), le compte **accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)** vous permet de bénéficier de services en ligne pour gérer vos cotisations et prévenir les risques liés à votre métier.



**Notification en ligne**  
de votre taux de  
cotisation AT/MP



Demande en ligne  
des **subventions  
Prévention TPE**  
(Entreprises de -50 salariés)



**Bilan individuel**  
des risques  
professionnels

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La notification en ligne du taux de cotisation accidents du travail / maladies professionnelles devient une **obligation légale** en janvier 2021 pour les entreprises à partir de 10 salariés.

Pour cela, ouvrez votre compte AT/MP sur [NET-ENTREPRISES-FR](http://net-entreprises.fr) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020.



## Pourquoi ouvrir un compte AT/MP ?



**Gratuit** et actualisé  
quotidiennement.



**Remplissez votre  
obligation légale**  
de dématérialisation  
de la notification  
de taux.



**Téléchargez directement**  
l'attestation des indicateurs  
des risques professionnels  
pour répondre à un  
marché public.



Les entreprises de moins  
de 50 salariés peuvent demander  
une **Subvention Prévention TPE** pour  
financer du matériel ou des actions  
pour protéger la santé et sécurité de  
leurs salariés.



Pour les entreprises ayant plusieurs  
établissements, toute ouverture  
de compte AT/MP par le "siège social"  
entraîne l'**ouverture automatique**  
d'un compte pour l'ensemble  
des établissements de l'entreprise.

### COMMENT OUVRIR UN COMPTE AT/MP ?

Pour créer un compte AT/MP, rien de plus simple !

Rendez vous sur [NET-ENTREPRISES-FR](http://net-entreprises.fr) et faites votre demande.

L'ouverture de votre compte se fera dans un délai maximal de 24h.

Pour une assistance, l'employeur peut composer le **36 79** (service gratuit + prix de l'appel)



Démarches Téléservices (choix 2)  
Démarches Compte AT/MP (choix 3)